

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Owendo : une partie de l'usine Sovingab ravagée par les flammes



Photo: AEE

Une partie de l'usine Sovingab à Owendo en feu.

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

L'USINE de la Société des vins du Gabon (Sovingab), entité du groupe Castel, était en feu hier matin. Une partie des locaux de cette société de distribution et de fabrication de vin a, en effet, été ravagée par un violent incendie, qui s'est déclaré dès les premières heures de la matinée. Au moment où nous mettons sous presse, on

ne sait rien des causes de ce sinistre. Mais une chose est certaine, les dégâts matériels sont importants. À plusieurs kilomètres dans le ciel, au niveau du pont Nomba, un panache de fumée était visible dans le ciel. Sur les lieux, à notre arrivée, le périmètre était bouclé sur un rayon d'environ 200 mètres, par les forces de sécurité. Lesquelles empêchaient toute personne d'approcher le site, afin de prévenir

d'éventuels dangers. Plus loin, les sapeurs-pompiers étaient à l'œuvre pour circonscrire les flammes. Les informations glanées sur les lieux auprès de rares témoins laissent penser que l'incendie se serait déclaré aux

premières heures de la journée. " Les premières flammes et les premières couches de fumée ont été aperçues par les témoins tôt le matin. Avant que l'endroit ne soit pris d'assaut par les curieux, entre autres ", a confié

un riverain. Ce dernier, comme plusieurs autres personnes présentes, soulignent qu'il n'y a pas eu de perte en vies humaines. Pour l'heure, aucune information officielle n'a encore été donnée de la part des responsables de

cette société. Par ailleurs, contrairement aux informations rapidement distillées sur les réseaux sociaux, aucun départ de feu n'a été enregistré au siège social de Comilog. Encore moins à Chimie Gabon.

## Bitam : quand la rivière Mvezé sort de son lit

SSB  
Bitam/Gabon

LES pluies diluviennes qui s'abattent en ce moment dans le département du Ntem provoquent la sortie de leur lit de certains cours d'eau. C'est le cas de la rivière Mvezé qui a fait en sorte que les habitants du quartier Misselé, entre autres, se retrouvent les pieds dans l'eau. La route est devenue impraticable en un laps de temps au point que les riverains ont éprouvé d'énormes difficultés pour vaquer à leurs occupations. Aussi les pouvoirs publics doivent-



Photo: SSB

Les riverains ont éprouvé d'énormes difficultés pour vaquer à leurs occupations.

ils trouver une solution, pour prévenir ce type de sinistre susceptible d'avoir des répercussions encore plus graves.

### PRIMATURE

#### AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : 28/10/2022  
Appel d'offres : N°001/MP-PRIMATURE/2022  
Nom du projet : Travaux de réhabilitation et de sécurisation du bâtiment abritant la Primature y compris l'installation d'un ascenseur.  
Source de financement : Budget de l'Etat gabonais

#### 1. OBJET

La Primature lance un appel d'offres pour la réalisation des Travaux de réhabilitation et de sécurisation du bâtiment abritant la Primature y compris l'installation d'un ascenseur.

#### 2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en trois (03) lots suivants :

- Lot n°1 : Travaux de réhabilitation et de rafraîchissement de certains bureaux de la Primature ;
- Lot n°2 : Travaux de réhabilitation et de modernisation de la sécurisation incendie et de la vidéosurveillance du bâtiment abritant la Primature ;
- Lot n°3 : Travaux de réhabilitation et de modernisation d'un ascenseur à la Primature.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un seul candidat ne peut être attributaire de plus de deux (02) lots.

#### 3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

#### 4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

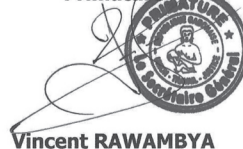
Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

#### 5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de deux cent mille (200 000) FCFA par lot. Ce montant sera de 100 000 FCFA par lot pour les PME disposant d'un agrément PME. Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à la même adresse :

Le Secrétaire Général de la  
Primature



Vincent RAWAMBYA

Primature  
Secrétariat Général  
Boulevard Triomphal, 1er étage, porte n°3125  
Tel : 074 32 01 02

#### 6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

#### 7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 17/11/2022 à 10 heures et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à :

N° du lot	Intitulé du lot	Montant de la garantie de soumission en FCFA
1	Travaux de réhabilitation et de rafraîchissement de certains bureaux de la Primature	2 300 000
2	Travaux de réhabilitation et de modernisation de la sécurisation incendie et de la vidéosurveillance du bâtiment abritant la Primature	1 000 000
3	Travaux de réhabilitation et de modernisation d'un ascenseur à la Primature	2 600 000

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq ans d'existence, ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission

#### 8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 17/11/2022 à 11 heures dans la salle de réunion de la Primature.

Le Directeur Général des Marchés  
Publics



Eugene Pénafort MINTSA OYAME